



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

22^e séance du mardi 9 juin 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Johann DUPUIS (EàG) et consorts « Quelles mesures urgentes la Municipalité compte-elle mettre en œuvre après le décès d'une personne heurtée par un camion-poubelle de la ville dans une rue étroite ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité identifie la présence de goulets d'étranglements pour le passage des véhicules d'assainissements sur le réseau routier lausannois - en ayant dans la mesure du possible également recours à une enquête auprès du personnel - et prenne les mesures nécessaires pour faciliter le manoeuvrement de ces véhicules tout en garantissant la sécurité des piétons »

la résolution de Mme Piron, disant :

« Lors de nouveaux aménagements des rues, le conseil communal souhaite que la Municipalité procède à des tests de mise en situation également avec des camions de ramassage de la Ville pour définir les gabarits à disposition »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi neuf juin deux mille vingt-six.

Le président :

Le secrétaire :